

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Séance du 22 septembre à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, maire, sur convocation en date du 13/09/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 10 – Quorum : 6

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : ROLET Jean-Yves.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21/07/2022 à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Taxe aménagement pour 2023
2. Convention d'exploitation groupée de bois
3. Motion de soutien à la formation de secrétaire de mairie
4. Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes

POINTS A VOIR

- PLUI
- SIVOM
- Rétrécissement de la rue des Tours

COURRIERS DIVERS**INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES****ORDRE DU JOUR****1. Taxe aménagement pour 2023**

Mme le Maire rappelle qu'une délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre dans le cas d'une décision d'augmentation de la part communale de la taxe d'aménagement pour 2023. Elle informe les élus des taux pratiqués dans les communes de la CCA800 et rappelle le mode de calcul de la taxe d'aménagement. Après discussion, les élus, à l'unanimité, décident de maintenir le taux actuel pour 2023.

Pas de modification de taux et exonération, pas de délibération.

2. Convention d'exploitation groupée de bois

M. JL Godard présente la convention d'exploitation groupée de petit bois transmis par l'ONF. La proposition a été étudiée et validée par la commission bois réunie le 5/09/2022. Selon la convention, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Accord à l'unanimité.

Délibération n° 70/2022 télétransmise en sous-préfecture le : 29 septembre 2022

Publiée sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022

3. Motion de soutien à la formation de secrétaire de mairie

Le centre de gestion du Doubs rappelle que le métier de secrétaire de mairie est indispensable au fonctionnement des communes rurales, il existe des tensions dans le recrutement tant au niveau national que local. Le maintien de certains dispositifs de formation n'est pas assuré en raison d'un désengagement des co-financeurs, malgré les enjeux, la région n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier du diplôme universitaire gestionnaire administratif/secrétaire de mairie et la session 2022 n'a pas pu ouvrir à Besançon. Le centre de gestion du Doubs propose de soutenir la motion initiée par le centre de gestion de la Haute-Saône destinée à interpeller le conseil régional afin d'obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le diplôme.
Accord à l'unanimité.

Délibération n° 71/2022 télétransmise en sous-préfecture le : 29 septembre 2022

Publiée sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022

4. Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes

Le centre de gestion du Doubs rappelle que depuis 2020, la loi impose aux collectivités et établissements la mise en place d'un dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violences, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation. Ces différents actes et agissements ne sont pas anodins : ils sont interdits par la loi, ils peuvent avoir des conséquences sur la santé des agents, mais aussi sur le fonctionnement des collectivités.

Pour répondre à cette obligation, le centre de gestion propose désormais à ses affiliés de mettre en place pour leur compte un dispositif dont l'objectif est d'offrir aux agents une possibilité d'alerte, afin de permettre une meilleure prise en compte de ces situations et d'éviter leur survenue. Le dispositif de signalement concerne toutes les collectivités, tous les établissements, quel que soit leur effectif. Il s'adresse à tous les agents, quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels, stagiaires, etc.). Il concerne les agents qui sont victimes, mais aussi les éventuels témoins.

Il convient de délibérer pour confier la mise en œuvre du dispositif au centre de gestion dans les conditions définies par son conseil d'administration et signer la convention. Pas de surcoût pour l'adhésion à cette prestation.
Accord à l'unanimité.

Délibération n°72/2022 télétransmise en sous-préfecture le : 29 septembre 2022

Publiée sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022

POINTS A VOIR

- **PLUI** : les cabinets Soliha et Au-delà du fleuve rencontreront les élus le 20 octobre pour les projets concernant la commune.
- **SIVOM** : Mme le Maire informe les élus qu'un agent a pris sa retraite et ne sera pas remplacé contrairement à la demande de la commune qui disposera de 61 jours contre 84 jours pour faire réaliser ses travaux, une réflexion doit être engagée sur les tâches à prioriser et/ou à sous-traiter.
- **Rétrécissement de la rue des Tours** : la période de test avec les plots prêtés par le STA est terminée, le dispositif s'est avéré très efficace. Les commissions sécurité et voirie se sont réunies le 20/09/2022 pour étudier les solutions envisageables, M. JY Rolet se charge de contacter M. Faivre du STA pour définir la meilleure implantation à moindre coût.

COURRIERS DIVERS

- **Syded** : le marché, pour le groupement de commandes pour l'achat de granulés bois, a été attribué à la SAS CHAYS Eric, seule entreprise à avoir répondu au marché.
- **Fondation du patrimoine** : renouvellement de l'adhésion de la commune pour 55€.
- **PEFC** : renouvellement de certification pour la forêt communale. La délibération sera prise au prochain conseil.
- **Moto virade** : la randonnée, pour le soutien aux familles des jeunes enfants atteints par la mucoviscidose dans

le cadre des Virades de l'Espoir, passera par la commune le dimanche 25 septembre en début de matinée

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- Facturation eau/assainissement : les compteurs ont été relevés 1^{ère} quinzaine de septembre, cette année l'eau et l'assainissement feront l'objet de deux factures distinctes.
- Location salle des fêtes – dégradation : lors d'un état des lieux une table cassée a été retrouvée sous la pile des tables, elle n'est pas réparable, les élus déplorent un manque de civisme.
Au vu du prix, la totalité des tables ne sera plus laissée à disposition, il conviendra de prévoir le nombre voulu au moment de l'état des lieux d'entrée. Les états des lieux sont réalisés par deux élus, prévoir environ une heure.
- Prix de l'électricité 2023 : le groupement d'achat d'électricité auquel adhère la commune a retenu EDF comme fournisseur d'électricité pour la période 2023-2025. La commune est éligible au Tarif Réglementé de Vente (TRV), l'impact de la forte hausse des tarifs sera limité cependant une augmentation d'environ 30% des dépenses d'électricité est à prévoir par rapport aux tarifs 2022. Le SYDED doit fournir une estimation détaillée par site en vue de la préparation des budgets 2023.
- Rencontre avec M. Onimus, nouveau Sous-Préfet : les maires de la CCA800 ont pu présenter leurs communes, projets et difficultés. M. le Sous-Préfet a été sensible au projet de l'église et a proposé une rencontre lorsque Mme le Maire aura reçu le rapport d'archéologie préventive.
- Chiens errants : les habitants de la rue de l'Eglise et de la rue des Tours se plaignent régulièrement des chiens errants, merci aux propriétaires de garder leur chien dans leur propriété, la tenue en laisse est obligatoire sur la voie publique.
- M. V. Godard signale la présence de ruches sur une place de retournement en forêt communale, l'emplacement n'est pas approprié. M. E. Pagnier, agent ONF, sera contacté pour trouver le propriétaire.
- Certains habitants se questionnent sur l'intention de la commune de couper l'éclairage public la nuit. Mme le Maire rappelle que le réseau a été entièrement rénové pour un passage en LED avec abaissement d'intensité de 75% entre 22h et 5h, les élus attendent d'abord de constater les effets sur les consommations de cet investissement. M. Y. Juguet signale qu'il y a encore d'anciennes lampes sur les monuments à remplacer voir couper.
- La date de la prochaine réunion du conseil municipal n'est pas fixée, probablement le 13 ou le 20 octobre.

La séance est levée à 23h10.

A Villeneuve d'Amont, le 22/09/2022

Jean-Yves ROLET,
Secrétaire de séance



Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont



Publié sur le site internet de la commune le : 25/10/2022